

Adhésion au Club Santé Seniors 2023-2024

Quand :

- À partir du 15 Août 2023
- À l'ADI du 15 Septembre
- Le plus tôt possible en septembre pendant les permanences à la conciergerie le vendredi matin (sauf les 1^{er} et 15)
- Avant fin Octobre

Comment :

- En envoyant votre dossier complet au trésorier (cf ci-dessous)
- En le déposant à la conciergerie pendant les heures d'ouverture ou dans la boîte à lettres du Club (à droite de la porte d'entrée au niveau du virage du plan incliné)

En résumé votre Dossier d'Inscription doit comprendre :

Le bulletin d'adhésion complété		
1 ^{er} Cas : Vous n'avez coché que des activités sans licence	2 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 2 ^e colonne, peut-être dans la 1 ^{re} et aucune dans la 3 ^e	3 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 3 ^e colonne et peut-être dans les autres
1 chèque de 13 € à l'ordre de « MGEN 01 » ,	1 chèque de 13 € à l'ordre de « MGEN 01 »	1 chèque de 13 € à l'ordre de « MGEN 01 »
1 chèque de 7 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de (7€+29€) c-à-d de 36 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de (7€+29€) c-à-d de 36 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »
	Une demande de Licence	Une demande de Licence
		Un certificat médical ou une attestation questionnaire santé Cf Demande de licence (en bas à droite)
ENVOI des DOCUMENTS avec les 2 CHEQUES à notre Trésorier : Bernard ESPINASSE 3 Rue Emile BONNET 01000 BOURG en BRESSE		